



RAPPORTS

Rapport de situation en matière de développement durable 2024

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable que la collectivité doit présenter chaque année en amont du débat d'orientation budgétaire est une obligation réglementaire.

Il est l'occasion de mettre en avant ses réalisations très concrètes dans les 17 objectifs de développement durable établis par les Nations-Unies. Le Conseil départemental s'y conforme avec d'autant plus de facilité que la dimension durable de ses politiques publiques est volontaire et manifeste

1 documents

Publié le 06/12/2024 -





Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76